

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 056

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Contribution exceptionnelle volontaire de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) à la suite de la campagne estivale 2025 de lutte contre les feux d'espaces naturels.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-15, autorisant les collectivités à verser des contributions volontaires en cours d'exercice ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS 13 en date du 19 septembre 2025, actant le principe de cette sollicitation exceptionnelle ;

Vu la sollicitation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) en date du 8 octobre 2025, exposant les besoins financiers exceptionnels liés à la saison estivale 2025 ;

Vu l'avis unanime de la commission finances en date du 21 octobre 2025 ;

Considérant que le SDIS 13 a été confronté, durant l'été 2025, à une activité opérationnelle particulièrement intense en raison des nombreux feux d'espaces naturels, ayant nécessité une mobilisation renforcée des moyens humains et matériels entraînant un dépassement du

budget initialement alloué à cette campagne, notamment pour les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant l'importance des missions assurées par le SDIS 13 au service de la sécurité des personnes et des biens, et le rôle déterminant des sapeurs-pompiers dans la protection du territoire communal ;

Considérant que la commune de Cabriès souhaite manifester sa solidarité et son soutien à l'égard du SDIS 13 en participant à cet effort collectif exceptionnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Attribue** une contribution exceptionnelle volontaire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2 500 €) au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), afin de participer à la couverture des dépenses liées à la campagne estivale 2025 de lutte contre les feux d'espaces naturels ;
- **Dit** que cette dépense sera imputée au budget 2025 compte 6577381 dont les crédits seront ouverts par virement interne au sein du chapitre 65.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

